Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260320-2026_46-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Pierre Lehérissé, Irène Cloteau, Julien Lemarié, Cécile Perrot, Laurent Juin, Catherine Gautier, Mathieu Vergnaux, Aurelie Poiteaux-Bethembos, Christophe Juin, Carole Truet, Paul Perrin Sarzier, Isabelle Lévêque, Maxime Gautier, Graziella Maucorps.
Absents Excusés :
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 15	Votants 15
Date de convocation	16 mars 2026		
Date d'Affichage	16 mars 2026		
Secrétaire de Séance	Irène Cloteau		

Délibération n° 2026-46
Nature de l'Acte 5.2 Fonctionnement des Assemblées

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026
Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 23 mars 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.